

rompent la monotonie de la séance, qu'elles font rire les représentants, et que l'hilarité a bien son prix par l'ennui qui préside le plus souvent aux débats d'une grande assemblée." La question est de savoir si les électeurs ont envoyé à l'Assemblée des représentants pour rire ou pour faire les affaires du pays? En réfléchissant un peu à ceci, le journal en question pourrait bien s'apercevoir que sa plaisanterie n'est pas de meilleur goût que les pétitions contre lesquelles nous nous élevons avec le bon sens public.

Voici comment le journal de l'ex-ministre Mamani à Rome, le *Contemporaneo*, apprécie notre intervention en Italie, en supposant, contre tout espoir, qu'elle se réalise:

"Ce serait le plus grand de tous les malheurs de voir arriver parmi nous le secours de l'étranger, et cependant nous voici venus à ce point que nos regards se portent avec une anxiété fébrile du côté des Alpes pour voir s'il en descend des phalanges françaises, et notre oreille est tendue, écoutant si les premières notes de la Marseillaise se font entendre! Oh! ces phalanges seront terribles! oh! cette Marseillaise sera semblable à l'incendie! Ceux qui l'ont voulu expieront cher leur trahison."

—Le *Times* du 10 août annonce, comme le tenant d'une source certaine, que l'ambassadeur napolitain à Londres a reçu de son gouvernement l'ordre de déclarer à lord Palmerston que toute intervention armée à l'égard de l'escadre napolitaine serait regardée par la cour de Naples comme une déclaration de guerre de la part de l'Angleterre.

—M. LEDRU-ROLLIN CHRIST.—Je l'ai dit à Lamartine, en lui serrant la main, sur les marches de l'Hôtel-de-Ville: *Nous montons au Calvaire*. C'est vrai! Mais c'était la France qu'on mettait en croix.

—On assure que la jeune fille blessée par le coup tiré sur M. Thiers est petite-fille du grenadier Thomé, de la garde du Directoire, lequel sauva Napoléon du poignard du 10 brumaire.

Chronique religieuse.

On écrit de Rome que des prières publiques ont été ordonnées pour le maintien de la paix.

—L'évêque anglais du district occidental de la Grande-Bretagne, qui était à Rome pour traiter l'affaire des évêchés anglais, en est reparti pour retourner en Angleterre. La négociation est terminée, mais on ne saura rien ni sur le nombre, ni sur le nom des évêques nouveaux, avant son arrivée sur le sol anglais.

—On écrit de Soligny, diocèse de Seez:

"Dimanche dernier, nous avons vu le révérendissime abbé de la grande Trappe, suivi de 37 religieux vêtus de leurs robes blanches ou brunes, venir déposer leurs bulletins dans l'urne électorale. Cette nombreuse troupe des enfants du désert est demeurée parmi nous toute la journée pour accomplir jusqu'à la fin ses devoirs civiques; ils ne se sont retirés qu'après le scrutin de ballottage, c'est-à-dire à 7 heures du soir. Tous les habitants de Soligny assistèrent avec un religieux respect à l'arrivée et au départ de cette longue file de saints et vénérables anachorètes. On remarquait parmi eux un homme dont l'air, la démarche, l'attitude avaient quelque chose de martial; on nous dit que c'était un ancien capitaine de notre brave armée d'Afrique qui est venu cacher à la Trappe ses blessures et sa croix d'honneur."

—On sait combien les paysans protestants ont poursuivi de leurs railleries l'institution si charitable des religieuses gardes-malades. Les voilà cependant qui adoptent une institution qu'ils ont si fort critiquée. En Angleterre et en Allemagne on crée des maisons placées sous la direction du clergé et dans lesquelles on recevra de jeunes femmes qui voudront se consacrer à soigner les malades.

—Une lettre de Turin, en date du 1er août, contient le passage suivant, relative-ment au projet de loi sur la suppression des ordres religieux:

"Le public s'est indigné qu'au moment où des circonstances aussi graves que celles où se trouve notre pays réclamaient l'activité et le zèle des députés ils eussent tout mis de côté pour s'occuper pendant quinze jours de cette odieuse et absurde loi. Mais elle ne peut avoir d'effet qu'en ayant l'approbation du sénat.... Or, ces messieurs ont absolument refusé de discuter la loi, alléguant qu'il ne suffisait pas d'accuser, qu'il fallait prouver, et qu'avant de sanctionner une pareille loi, il fallait un sérieux examen; que les événements étaient trop graves pour le permettre. Et comme le sénat et les députés sont prorogés et ont remis les pleins pouvoirs au roi pendant la durée de la guerre, ils ont renvoyé l'affaire à la prochaine réunion des chambres, qui ne sera pas de sitôt; et bien plus, ils ont fait décider que le roi lui-même ne pourrait, le voulant, mettre cette loi à exécution, puisqu'il manque la sanction d'un des pouvoirs."

Annonces nouvelles de ce Jour.

Bateau à vendre.—J. VANDHEREYDEN.
Bureau.—JACQUES GRÉMAZIE.
Société St. Jean-Baptiste.—SECTION St. JEAN.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 6 SEPTEMBRE 1848.

Nouvelles plus récentes d'Europe.

Irlande.—Dublin 18 août, au soir. Le sud de l'Irlande est parfaitement tranquille. Les paysans ont repris leurs paisibles travaux. Les procès d'état se continuent.

France.—Le gouvernement continue dans Paris ses préparatifs de défense sous la direction du général Cavaignac. Il règne quelque excitation dans tous les départements, et tous les points de la capitale sont strictement surveillés. Les soldats ont reçu des approvisionnements pour plusieurs jours. La défense de Lamartine et Arago a été publiée.

Danemark.—On croit que les difficultés entre cette puissance et la Prusse seront bientôt réglées. [N. Y. Herald.]

—Le même journal annonce que John Martin éditeur du *Felon* a été condamné à la déportation à vie. James Martin, frère du précédent a été emprisonné à New-Gate pour un mois, pour mépris de cour.

Parlement Impérial.

Le Bill amendement l'Acte d'Union des Canadas et levant la proscription portée contre la langue française dans les documents de la législature provinciale, a reçu la sanction royale le 4 août.

La Chambre des Communes s'est formée en comité sur la question des Subsidés.

Lord G. Bentinck, propose en amendement, qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté, la priant de vouloir ordonner à Lord Elgin, de transmettre sans délai au secrétaire des colonies, copies de la correspondance omise entre le secrétaire provincial du Canada et le secrétaire de la chambre de Commerce de Montréal, et d'ordonner que cette correspondance soit mise devant la Chambre. Dans le cours de ses observations, le noble lord protesta énergiquement contre le rappel des lois de navigation et contre la doctrine émise par lord Grey, que le Bureau Colonial, a le droit de faire choisir parmi les documents qu'il soumet à la chambre, ceux qui sont favorables à la politique des ministres et de supprimer ceux qui ne s'accordent pas avec les vues ministérielles.

Après quelques débats, cette motion a été rejetée sans division.

—Sur motion de Lord Palmerston, le bill pour établir des relations diplomatiques avec la cour de Rome a passé à sa deuxième lecture, M. Ansley y objecta